

Procédure de tir en carrière

Site de :

Légende : Avant le tir Tir Après le tir

Opération	Responsable	Commentaires & points de vigilance	Précisions pour le site de :
Réception des explosifs	Personne désignée par l'employeur	Inscription sur registre informatique/papier	
↓			
Accueil des mineurs, inscription sur le registre des entrées/sorties Mise à disposition d'un talkie-walkie visiteur	Personne désignée par l'employeur	Suivant le plan de prévention et les conditions météorologiques	
↓			
Briefing et guidage des mineurs sur la zone de tir définie Gestion de la coactivité en périphérie et sous le tir	Personne désignée par l'employeur	Prévoir les outils adaptés (poinçon non ferreux, pelle, seau, multimètre, bourroirs, ohmmètre éventuel...) et les Équipements de Protection Individuelle adaptés (gants étanches,...)	
↓			
Évacuation de la zone de sécurité de toute personne et activité non indispensable à la préparation du tir	Personne désignée par l'employeur	Zone de sécurité = Zone de danger autour du pas de tir Elle intègre les fronts situés dans ce rayon et placés sous la tranche à abattre L'usage est une distance au moins égale à la hauteur du front de taille Cette distance est à adapter selon la configuration	
↓			
Point sur les caractéristiques techniques du tir : tonnage d'explosif, type, forage... Application des règles générales de minage	Boutefeu	Supports à utiliser : plan de chargement, rappel des consignes Cf. CPT Minage : aucun produit explosif resté sur le chantier, aucun téléphone actif dans le rayon défini, vigilance sur météo orageuse... Informations sur les éventuels soucis repérés à la préparation (sous-cavages, sous-épaisseurs...)	
↓			
Vérification des trous et chargement par les mineurs habilités	Boutefeu	Vérifications à faire juste avant le chargement (présence d'eau, contrôle de la ligne de tir) Accès interdit entre la première rangée de trous et le front de taille. Dispositif anti-chute obligatoire si la distance est inférieure à 2 m. Interdiction de tourner le dos au front de taille. Contrôle des bourrages des trous et des connexions en fin de chargement	
↓			
Pose des sismographes et avertissement des tiers selon usage	Personne désignée par l'employeur	Selon les sites et prescriptions de l'arrêté préfectoral et des usages propres au site	
↓			
Mise en place des vigies et ordre d'évacuation	Personne désignée par l'employeur	<p>La différenciation et la chronologie de ces 4 étapes sont incontournables.</p> <p>Un écart souvent observé est de confondre la ronde permettant de donner l'ordre d'évacuation et celle permettant de contrôler la bonne sécurisation de l'évacuation. Une autre dérive fréquente est de réaliser la ronde d'évacuation avant même que les vigies ne soient placées : une personne peut alors entrer dans la zone d'évacuation entre la ronde et l'arrivée de la vigie. Face à des personnes pouvant être parfois insistantes pour franchir l'accès malgré la vigie, une bonne pratique consiste à placer un engin sur la voie d'accès de telle sorte que tout passage de véhicule soit physiquement impossible. La vigie ne doit quitter son poste sous aucun prétexte jusqu'à la levée du danger, pour pouvoir signaler toute intrusion.</p> <p>Bonne pratique : définir précisément les mots à utiliser dans la communication. Exemple : "Vigie A en place", "Accord de mise à feu",...</p>	INCONTOURNABLE
↓			
Confirmation de l'installation des vigies	Personne désignée par l'employeur		
↓			
Vérification de l'évacuation	Personne désignée par l'employeur		
↓			
Confirmation de l'évacuation au boutefeu = Zone sécurisée + Accord pour mise à feu Le boutefeu peut finaliser le tir			
↓			
Installation au poste de tir	Boutefeu	À une distance suffisante du tir, spécifique au site et à la géologie, d'après une évaluation du risque liée à la configuration du terrain et aux retours d'expérience Sous un abri efficace pour un tir en mode flaire ou sur le belvédère défini hors d'atteinte de projections éventuelles pour un tir à distance (attention aux ricochets).	INCONTOURNABLE
↓			
Branchement du système de mise à feu	Boutefeu	Le boutefeu indique au chef de carrière qu'il est prêt à faire feu	
↓			
Signal sonore d'alerte > 3 min avant mise à feu et Signal sonore : 3 coups courts	Boutefeu	Le signal sonore peut être déclenché soit par le boutefeu, soit par la personne désignée par l'employeur dès lors que ces deux acteurs se sont accordés sur la mise à feu Bonne pratique : une sirène spécifique dédiée au tir évite la confusion avec d'autres signaux sonores	
↓			
Mise à feu	Boutefeu	Selon les usages propres au site un signal sonore distinct annonçant l'imminence de la mise à feu peut être donné en complément Positionner en complément pour filmer le tir, si c'est possible, pour pouvoir analyser et réagir en cas d'imprévu repéré (ricochets, chute de pierre depuis un front proche)	
↓			
Reconnaissance du tir > 3 min après le tir et contrôle de la bonne réalisation	Boutefeu	Cf. "Délai d'attente et interventions après le tir" dans le lexique. Expliquer que le délai d'attente réglementaire permet l'évacuation des gaz, poussières, fumées, chutes de zones fragilisées par le tir... Il peut donc être augmenté selon la météo ou la configuration du tir Il faut repérer les éventuelles anomalies et les purges à réaliser	
↓			
Communication du résultat par le boutefeu à la personne désignée par l'exploitant	Boutefeu	Le boutefeu communique le résultat du tir et les suites éventuelles à donner pour la reprise du travail (purges...)	
↓			
Levée de sécurité sauf incident de tir Signal sonore de levée de danger : 1 coup distinctement plus long (minimum 5 secondes)	Boutefeu		INCONTOURNABLE